LES PUBLICATIONS DU LABO DE L'ESS

2ème JOURNEE NATIONALE DES POLES TERRITORIAUX DE COOPERATION ECONOMIQUE

19 SEPTEMBRE 2014



SOMMAIRE

ACCI	ueil : Sylvia pinel	4
EME	rgence de pratiques	6
DES	COOPERATIONS CREATIVES POUR LEURS TERRITOIRES	9
Р	TCE Domb'Innov, Rhône-Alpes	10
Р	TCE La Coursive Boutaric, Bourgogne	10
Р	TCE Pays de Bray, Picardie	11
Р	TCE Sud Aquitain, Aquitaine	11
LA D	13	
CON	Itribution des ptce a la transformation de l'economie	17
Le	e regard de deux experts	18
La	a table-ronde avec les partenaires publics	20
U	ne première synthèse du côté des pôles	24
C	onclusion de la table-ronde	26
CON	ICLUSION : CAROLE DELGA	27
ANN	IEXES	
1.	Article 9 de la loi relative à l'ESS	29
2.	Charte de la démarche collective PTCE	30
3.	Liste des 40 signataires	32

Deuxième journée nationale des Pôles Territoriaux de Coopération Economique

19 septembre 2014

C'est le cadre prestigieux – et symbolique – de Bercy qui a accueilli cette deuxième journée nationale des PTCE (Pôles Territoriaux de Coopération Economique), plus de deux ans après la première. Un franc succès, puisque près de 400 participants se sont retrouvés au centre de conférence Pierre Mendès-France du ministère de l'Économie et des finances.

D'entrée de jeu, Françoise Bernon, déléguée générale du Labo de l'ESS, a invité les acteurs de pôles présents dans l'assemblée à aller signer la charte en se faisant prendre en photo dans la salle médias. Après avoir remercié l'équipe du Labo, qui a « travaillé jour et nuit » à l'organisation de cette rencontre, et les principaux réseaux partenaires (COORACE, RTES, CNCRES et MES), elle souligne l'importance de cette journée pour les pôles eux-mêmes : « Il s'agit d'un concept récent, formalisé depuis peu, mais déjà incarné à travers de nombreuses initiatives, menées avec des partenaires multiples, et conforté par des politiques publiques », notamment avec l'article 9 de la loi relative à l'Économie sociale et solidaire, qui reconnaît les PTCE et promeut leur développement. Ce soutien du gouvernement se traduit aujourd'hui par la présence de Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'égalité des Territoires et de la Ruralité, en ouverture de la journée, et par celle de Carole Delga, secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire, en conclusion des travaux.



Accueil: Sylvia Pinel

La ministre du Logement, de l'égalité des Territoires et de la Ruralité se dit, d'entrée de jeu, heureuse de retrouver Bercy, « un ministère que je connais bien » pour y avoir passé près de deux ans en tant que ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme. Elle félicite les acteurs et réseaux de l'Économie sociale et solidaire pour leur mobilisation : « C'est grâce à vous, et à votre précieuse expérience de terrain, que les pôles ont pu passer du stade d'expériences locales à celui d'outils reconnus et encouragés par l'État ».

Pour Sylvia Pinel, les PTCE font la démonstration que « la coopération est un atout pour le développement de nos territoires, de tous nos territoires ». Elle rappelle que l'ancrage territorial constitue bien « l'ADN des pôles », qui illustrent une conviction que la ministre a chevillée au corps : « Celle que l'innovation est possible partout, dans toutes les communes de notre pays », pas seulement dans les métropoles, mais aussi dans les quartiers populaires des grandes villes comme dans les territoires ruraux. « C'est souvent dans les territoires où tout n'est pas facile qu'il faut faire preuve de plus d'inventivité pour avancer », ajoute Sylvia Pinel. Et la ministre de fournir quelques exemples de « projets innovants et remarquables, dans des territoires très différents », notamment parmi ceux sélectionnés par l'appel à projets lancé en 2013-2014 : Pôle Sud Archer, centré autour du renouveau productif d'un bassin d'emploi industriel et artisanal ; le PTCE Pays de Bray, installé en territoire rural et qui met l'accent sur la coopération en matière de formation...

Sylvia Pinel continue en évoquant l'année 2013, « riche en avancées pour les pôles territoriaux de coopération économique, grâce à un travail partenarial de grande qualité entre l'État et les acteurs de l'ESS » : la concrétisation de l'appel à projets national, qui a permis à 23 pôles de bénéficier d'un soutien de l'État à hauteur de 3 millions d'euros ; le vote de la loi relative à l'Économie sociale et solidaire, qui a reconnu le concept de PTCE. L'enjeu est donc maintenant de « parvenir à transformer l'essai » et d'aller plus en avant dans le développement et le renforcement des pôles. De ce point de vue, cette deuxième journée doit permettre de travailler sur des sujets très importants, comme « l'organisation ou la structuration des pôles entre eux », grâce notamment à cette charte qui définit des valeurs et principes communs ; « la contribution des PTCE à la diffusion des valeurs et principes de l'ESS dans l'économie classique », car les pôles représentent « un modèle ouvert de coopération » qui doit faciliter la collaboration avec les entreprises traditionnelles ; « l'élaboration de modèles économiques solides », clé pour pérenniser la démarche et renforcer son impact sur les territoires.

L'État, affirme la ministre, réfléchit aux modalités à venir de son soutien. S'il est trop tôt pour dresser le bilan des effets de cette action publique sur les pôles, le Secrétariat général à la modernisation de l'action publique a été chargé d'une mission d'évaluation du processus des appels à projets. Il s'agit de savoir « si ce dispositif répond à vos attentes, s'il permet de conforter des démarches ou d'en encourager certaines ». Des inflexions pourront être mises en œuvre suite à cette évaluation, mais un nouvel appel à projets est d'ores et déjà prévu en 2015.

Second message transmis par Sylvia Pinel : un appel à contribution à l'intention des acteurs des PTCE. « Notre pays traverse une crise qui a pu prendre des formes particulières dans les territoires ruraux », dynamisant certains d'entre eux et en fragilisant d'autres. Le gouvernement a donc l'ambition de « combattre le sentiment de relégation, qui s'exprime dans certains territoires ruraux ou périurbains, comme d'ailleurs dans un certain nombre de quartiers en difficulté des grandes agglomérations ». De ce point de vue, les acteurs de l'Économie sociale et solidaire et les initiateurs des PTCE constituent « des acteurs essentiels pour relever le défi, porté par le gouvernement, d'une nouvelle ambition pour les territoires ruraux ». Sylvia Pinel les invite donc à contribuer aux Assises des ruralités qu'elle organise à l'automne. Et notamment aux sept ateliers territoriaux mis en place en octobre et novembre : « J'espère pouvoir compter sur votre mobilisation pour y participer, pour témoigner et pour proposer ».

« C'est grâce à vous, et à votre précieuse expérience de terrain, que les pôles ont pu passer du stade d'expériences locales à celui d'outils reconnus et encouragés par l'Etat ». Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'égalité des Territoires et de la Ruralité

Émergence de pratiques

Le premier temps d'échanges de la matinée a rassemblé les dirigeants des cinq réseaux coorganisateurs de la journée et « *pionniers de la démarche* ». Chacun s'est efforcé de mettre en évidence ce qui, par-delà la disparité des expériences, rassemble les différents Pôles territoriaux de coopération économique.

Claude Alphandéry, président du Labo de l'ESS, commence par rappeler l'émergence de la démarche : les 360 propositions pour changer de cap et les États généraux de l'Économie sociale et solidaire. « *Ils ont mis en lumière l'originalité et l'impact d'initiatives, de plus en plus nombreuses et significatives, qui conjuguent économie et solidarité.* » Un terreau riche, mais fragmenté, aussi le Labo de l'ESS a alors cherché à trouver un lien, une vision commune, entre ces différentes initiatives. « *Nous avons pensé que ce lien se trouvait dans ces formes de coopération que l'on pouvait qualifier de "pôles".* » Le travail collectif mené par les cinq réseaux a ensuite permis d'analyser l'action de ces pôles, ce qui a abouti à la première journée nationale des PTCE (Ndlr. : le 25 juin 2012). **L'enjeu ?** « *Respecter la diversité des pôles tout en dégageant des valeurs et des pratiques communes* ». Ce travail a suscité « *une grande effervescence chez les pôles existants ou en projet* ». L'État a ensuite légitimé le processus à travers l'appel à projets et l'article 9 de la loi relative à l'ESS.

« L'objectif de cette deuxième journée est de gérer et d'amplifier ces premiers succès », annonce Claude Alphandéry. Le nombre de participants (près de 400), le lieu de la rencontre (Bercy), la tonicité des interventions et le soutien de deux membres du gouvernement constituent, pour le président du Labo de l'ESS, des signaux très encourageants. Il rappelle que la communauté des PTCE, telle qu'elle se manifeste à travers cette journée, n'est pas « une fédération fermée et bureaucratique » mais « une convergence d'énergies et une mutualisation de savoir-faire et de pratiques pour dynamiser l'économie territoriale ». De même, la charte des PTCE n'est pas un label assurant des droits vis-à-vis des tiers, mais « un facteur de rassemblement et de reconnaissance autour de valeurs et de pratiques ». Reprenant un aphorisme de Patrick Viveret, il appelle à conjuguer la Résistance contre la démesure financière et la force des Expérimentations qui débouchent sur une Vision de l'avenir. « Résistance, Expérimentation, Vision : REV, c'est le rêve que nous partageons », conclut Claude Alphandéry.

« La charte des PTCE n'est pas un label assurant des droits vis-à-vis des tiers, mais un facteur de rassemblement et de reconnaissance autour de valeurs et de pratiques. »

Claude Alphandéry, président du Labo de l'ESS

Au nom de COORACE, Christophe Chevalier se dit « *très fier d'avoir pu participer à l'émergence de ce concept* ». Il ajoute que « *le PTCE n'est pas une réunion de plus dans nos agendas, mais porte une vraie ambition pour les territoires : faire ensemble ce qu'aucun de nous ne peut faire seul* ». Il faut donc veiller à ce qu'ils ne constituent pas un dispositif de plus, mais restent « *un concept*

ascendant ». Et c'est possible si on réussit à articuler deux aspects : « La mise en place d'actions concrètes qui montrent qu'on peut changer des choses à l'échelle de l'économie locale et un discours capable d'entrer dans le débat public. »

« Le PTCE n'est pas une réunion de plus dans nos agendas, mais porte une vraie ambition pour les territoires : faire ensemble ce qu'aucun de nous ne peut faire seul. » Christophe Chevalier, COORACE

En tant que vice-président du RTES, Henri Arévalo commence par rappeler que ce réseau, qui rassemble une centaine de collectivités territoriales et a connu à sa création l'expérience des « pôles d'économie solidaire », a tout de suite répondu présent à la dynamique lancée sur les PTCE. Pourquoi les collectivités territoriales doivent-elles s'en mêler? Pour deux raisons : d'abord, « elles sont des acteurs économiques directs et ont la capacité de produire des biens et services » ; ensuite, elles ont vocation à « accompagner le développement économique de leur propre territoire à travers des politiques publiques », incarnées par des outils tels que les pépinières, hôtels d'entreprises, clusters, zones aménagées... Il est donc normal que les collectivités territoriales soient présentes dans la politique des PTCE, sans négliger pour autant le risque d'instrumentalisation des acteurs.

« Les collectivités territoriales sont des acteurs économiques directs et peuvent accompagner le développement de leur territoire à travers des politiques publiques. » Henri Arévalo, Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

Le président du Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire (CNCRES) évoque le travail engagé voilà quatre ans entre les cinq structures co-organisatrices de cette journée. « Nous avions tous la conviction que nous devions proposer des alternatives au développement des territoires. » Ce n'est pas un hasard si la moitié des CRESS sont aujourd'hui présentes dans la dynamique des PTCE : certaines chambres régionales abritent des pôles, d'autres les accompagnent. Revenant sur la loi relative à l'ESS, Jean-Louis Cabrespines rappelle qu'inscrire un tel dispositif dans une loi peut avoir deux conséquences : « Soit scléroser la démarche en l'enfermant dans une définition ; soit, au contraire, donner l'impulsion nécessaire à sa reconnaissance et à son développement ». Pour travailler ensemble, le terrain est essentiel. Dans son travail d'animation et d'accompagnement des pôles, le CNCRES a mis en place trois outils : listes de discussion, newsletter et état des lieux des besoins à couvrir. Son président souhaite aujourd'hui un changement d'échelle de la dynamique.

« Inscrire un tel dispositif dans une loi peut avoir deux conséquences : soit scléroser la démarche en l'enfermant dans une définition ; soit donner l'impulsion nécessaire à sa reconnaissance et à son développement. » Jean-Louis Cabrespines, Conseil National des CRESS

Intervenant au nom du Mouvement pour l'Économie Solidaire (MES), Bruno Lasnier rappelle que l'émergence des PTCE a été portée par un inter-réseaux, « une dynamique intéressante en matière de décloisonnement ». Le MES, réseau d'acteurs de terrain, constate que « beaucoup d'initiatives

nées dans les années 1980-90 se trouvent confrontées à un problème de consolidation et de pérennisation », ce qui impose « une nouvelle étape dans la coopération ». Enfin, Bruno Lasnier souligne que la dynamique des pôles peut renforcer la citoyenneté économique dans la mesure où « tous les types d'acteurs et de citoyens peuvent s'impliquer dans cette démarche participative ».

« Beaucoup d'initiatives nées dans les années 1980-90 se trouvent confrontées à un problème de consolidation et de pérennisation, ce qui impose une nouvelle étape dans la coopération. » Bruno Lasnier, Mouvement pour l'Économie Solidaire

Des coopérations créatives pour leurs territoires

C'est Michel Adam, sociologue et praticien de la coopération, qui introduit ce deuxième temps d'échanges de la matinée. Après avoir exposé la démarche du « référentiel d'action » des PTCE, il confronte cet outil à l'expérience de quatre porteurs de pôles.

« Ils et elles ne savaient pas que c'était impossible, alors ils-elles l'ont fait : ils-elles ont créé des PTCE! ». Après avoir ainsi repris à son compte l'adage de Mark Twain, le sociologue évoque les étapes qui ont jalonné le chemin jusqu'à la structuration actuelle de la dynamique des pôles : « Longo Maï, Ardelaine, le Larzac, le REAS... tout cela, ce sont des précurseurs des PTCE ».

Dans l'histoire plus récente, ce sont les 140 réponses à l'appel à projets qui ont amené à créer un référentiel commun, « qui n'est pas une grille de découpage analytique de la réalité mais un outil transversal de co-évolution » élaboré selon la méthode ECARTS¹. Le fonctionnement d'un pôle est découpé en trois objectifs généraux – « Cultiver et servir le territoire », « Élaborer et conduire un projet global basé sur la coopération » et « Développer une économie intégrée à la vie du territoire » - chacun d'eux se déclinant selon trois objectifs principaux, et chacun de ces neuf objectifs principaux se traduisant en quatre indicateurs. Ce qui aboutit à 36 questions comme autant de « regards croisés ». Michel Adam annonce qu'il va utiliser ce référentiel pour dialoguer avec les quatre porteurs de PTCE présents à la tribune.

« Le référentiel fonctionne comme un régulateur du sens qui permet de se poser les questions essentielles : qu'est-ce qu'on poursuit ? Et comment chaque acteur se représente l'action ? ».

PTCE Domb'Innov, Rhône-Alpes

Premier à intervenir, Armand Rosenberg commence par présenter Domb'Innov : un pôle installé au sud du département de l'Ain et qui regroupe 14 entreprises sociales, soit 300 emplois et 9 millions d'euros de périmètre économique. Chaque année, une nouvelle entreprise sociale se crée : épicerie solidaire, cinéma, entreprise industrielle reprise en Scop, coopérative de consommateurs, fabricant de bière... L'objet du regroupement, qui n'a pas de structure juridique officielle, est de « mutualiser des moyens, créer de nouvelles entreprises qui répondent à des besoins de la population et promouvoir de nouvelles façons d'agir ».

¹ Elaboration Coopérative et Adaptation de Référentiels pour Tisser des Synergies

Le référentiel permet aux initiateurs de Domb'Innov d'identifier leurs points forts. Et notamment « *la grande diversité des gens autour de la table* » : le pôle fait travailler côte à côte dirigeants de PME, responsables des ressources humaines de grandes sociétés et syndicalistes. Les acteurs du PTCE se sont rapprochés de la plate-forme locale de France Initiative, ont mis en place une Cigale et envisagent de créer « *une conciergerie de territoire* ». Et les points faibles ? Ils se focalisent sur un aspect, révélé par le référentiel et ainsi résumé par Armand Rosenberg : « *L'absence de toute formation à la coopération* ».

« Une grande diversité d'acteurs et partenaires : le pôle fait travailler côté à côté dirigeants de PME, responsables des ressources humaines de grandes sociétés et syndicalistes. »
Armand Rosenberg, PTCE Domb'Innov

PTCE La Coursive Boutaric, Bourgogne

La Coursive Boutaric, c'est un pôle d'entreprises culturelles et créatives situées dans le quartier des Grésilles, à Dijon. Le pôle est installé dans un immeuble d'habitat social de ce quartier en rénovation urbaine. L'originalité de la démarche consiste à « reconnaître la culture comme acteur du développement économique ». C'est un travail sur la mémoire des habitants, à l'occasion de la destruction de l'immeuble Boutaric, qui a permis la rencontre entre un bailleur social et une structure culturelle, et ainsi jeté les bases du futur pôle. Aujourd'hui, une quinzaine de structures sont associées à ce projet collectif.

Les points forts de ce pôle ? « Une bonne connaissance du territoire – le quartier – et du secteur – la culture », estime Marion Godey. À cela s'ajoutent la formation (des formations-actions sont montées à partir des besoins des structures), une bonne connaissance mutuelle et « une grande transparence dans les outils de gestion ». Et les points faibles ? Le fait que les projets soient hybrides empêche un soutien stabilisé des pouvoirs publics. « Nous sommes soutenus par les collectivités territoriales et au niveau national, par exemple dans le cadre de la politique de la Ville, mais nous nous sentons un peu seuls sur l'ingénierie d'accompagnement. » Bien que la Coursive Boutaric ait été lauréat de l'appel à projets, son modèle économique et sa pérennisation ne sont pas assurés. « L'animation des pôles de compétitivité est soutenue par les pouvoirs publics, pourquoi en serait-il autrement pour les PTCE ? », conclut Marion Godey.

« L'animation des pôles de compétitivité est soutenue par les pouvoirs publics, pourquoi en serait-il différemment pour les PTCE ? » Marion Godey, PTCE La Coursive Boutaric

PTCE Pays de Bray, Picardie

Représentant le troisième pôle à la tribune, Rachid Cherfaoui présente le PTCE Pays de Bray. Et d'abord ce territoire singulier, situé dans l'Oise, mais à dix kilomètres seulement de la Seine-Maritime

et de l'Eure. A l'origine, la création d'une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif), dès 2004, afin de faire coopérer les acteurs publics et privés du territoire. « On s'est appelé "Maison d'économie solidaire", mais on ne savait pas du tout ce qu'était l'ESS!», se souvient avec amusement Rachid Cherfaoui. Suite à un début de recherche et développement, le pôle en émergence s'oriente vers l'environnement (création d'une recyclerie), les services à la personne et les services aux entreprises... Bientôt, sept entreprises et 40 coopérateurs sont associés au projet collectif. « Quand on a entendu parler des PTCE, on s'est dit que c'était à peu près ce qu'on faisait », ensuite, l'appel à projets « nous a forcés à expliciter ce que c'était ».

Un point fort spécifique au Pays de Bray est d'avoir travaillé avec une structure de recherche, l'Institut J.B. Godin : « Il a fallu que l'on apprenne à travailler avec des universitaires ». Un projet de pépinière d'entreprise a vu le jour et la Chambre de commerce de l'Oise est entrée comme coopérateur, de même que la Lique de l'Enseignement qui apporte au pôle son ingénierie en matière de réforme des rythmes scolaires. Les liens avec les acteurs économiques sont plutôt bons, mais « nous sommes nuls en communication de proximité et la dimension culturelle est absente de notre démarche », constate Rachid Cherfaoui.

« Les liens avec les acteurs économiques sont plutôt bons, mais nous sommes nuls en communication de proximité, et la dimension culturelle est absente de notre démarche. » Rachid Cherfaoui, PTCE Pays de Bray

PTCE Sud Aquitain, Aquitaine

Dernier à intervenir, Stéphane Montuzet présente le PTCE Sud Aquitain : un pôle au cœur de l'agglomération bayonnaise, qui trouve son origine dans les efforts du Comité de bassin d'emploi pour endiguer la crise économique du territoire. Des SCIC, des entreprises d'insertion, des Coopératives d'activité et d'emploi ont vu le jour dans le cadre de cette dynamique, fortement soutenue par les élus. La démarche, originellement centrée sur le Pays Basque, s'élargit au Béarn. Et le PTCE Sud Aquitain regroupe aujourd'hui une vingtaine de structures.

Un pôle qui présente trois points forts, selon Stéphane Montuzet : « Avoir construit une coopération à la fois très stratégique et très opérationnelle ; décloisonner en permanence entre acteurs publics et privés ; avoir acquis une double légitimité, dans le champ économique comme auprès des collectivités territoriales ». Les points faibles, en revanche, se situent du côté des relations compliquées avec la Chambre de commerce, mais aussi d'une approche trop strictement économique : « Nous voulons aller davantage vers l'environnement, le patrimoine, le culturel... »

« Avoir construit une coopération à la fois très stratégique et très opérationnelle ; décloisonner en permanence entre acteurs publics et privés ; avoir acquis une double légitimité, dans le champ économique comme auprès des collectivités territoriales. » Stéphane Montuzet, PTCE Sud Aquitain

La démarche collective

Le troisième temps d'échanges de la matinée était destiné à « partager un même niveau d'informations sur la démarche nationale avec l'ensemble des PTCE, donner la parole à leurs acteurs, échanger sur les perspectives et les attentes ». Deux animateurs de pôles – Elena Fernandes, coordinatrice du cluster Initiatives et Cité au sein du PTCE Lille MétroPôle Solidaire, et Colin Lemaître, coordinateur du PTCE Culture & Coopération à Saint-Étienne – ont animé les débats avec les quatre porteurs de pôles et l'ensemble des participants.

La présentation de la démarche collective

Après avoir rappelé brièvement l'historique de la démarche collective, Colin Lemaître en présente les acteurs. Il reconnaît « *un manque de lisibilité* », dû à un ensemble de strates (les différents niveaux territoriaux), d'acteurs (les réseaux fondateurs et les réseaux associés, comme Opale et l'Ufisc) et de pôles (les 23 lauréats de l'appel à projets, la trentaine engagés dans la démarche, les 150 identifiés sur le territoire) qui s'entremêlent. A cela s'ajoute, depuis un an, l'apparition de coordinations régionales, en Nord-Pas de Calais et Rhône-Alpes notamment.

Elena Fernandes enchaîne en s'attachant à décrire l'organisation de la démarche collective. Celle-ci est pilotée par le Labo de l'ESS avec, à ses côtés, un comité de pilotage qui rassemble les réseaux fondateurs et certains pôles déjà engagés, comme Lille MétroPôle Solidaire ou Culture et Coopération. « Ces trois dernières années, nous avons développé une stratégie pour obtenir les moyens nécessaires », explique-t-elle. Une stratégie qui se décline en plans d'actions. Et pour mettre en œuvre ces actions, il faut des moyens. Ce sont notamment un poste de coordination à plein temps au sein du Labo de l'ESS, le travail sur l'accompagnement des PTCE piloté par le CNCRES et le MES à travers le recrutement d'une personne (poste aujourd'hui supprimé) ou le guide publié par le RTES sur le rôle des collectivités territoriales. Aujourd'hui, une nouvelle étape va être franchie avec la signature de la charte, qui « formalise l'existence d'une communauté de pôles, qui se reconnaissent autour de valeurs et de principes d'action partagés ».

« La charte formalise l'existence d'une communauté de pôles, qui se reconnaissent autour de valeurs et de principes d'action partagés. » Elena Fernandes, PTCE Lille MétroPôle Solidaire

Colin Lemaître lui succède à nouveau pour dresser un premier bilan, non exhaustif, de la démarche collective. Du côté des points forts, « *le travail de définition et de structuration de la démarche, un plaidoyer politique qui a permis le premier appel à projets national et l'inscription dans la loi, la mobilisation des territoires en faveur des PTCE* ». Et les faiblesses ? Elles se situent du côté du manque de visibilité et de lisibilité, du manque d'espace et de temps pour les rencontres nationales, de la faiblesse et des incertitudes concernant les ressources (au niveau de la démarche nationale, mais aussi des pôles eux-mêmes), de l'inégalité des dynamiques territoriales selon les régions...

« Nos points forts ? Le travail de définition et de structuration de la démarche, un plaidoyer politique qui a permis le premier appel à projets et l'inscription dans la loi, la mobilisation des territoires en faveur des PTCE. » Colin Lemaître, PTCE Culture et Coopération à Saint-Étienne

Enfin, l'animateur de Culture & Coopération évoque les perspectives pour demain, c'est-à-dire jusqu'à l'horizon 2020 : quelles sont les attentes et besoins des PTCE pour l'avenir ? Quelles sont leurs propositions ? Quels moyens doivent être mobilisés ? Et ce, autour de plusieurs thématiques :

- ✓ Se connaître et se reconnaître (pour passer d'une charte à une communauté à part entière en arrivant à inclure de nouveaux cercles)
- ✓ Rechercher et développer (pour permettre la capitalisation et le transfert des expériences, faciliter le travail avec les chercheurs et experts, développer une ingénierie technique...)
- ✓ Poursuivre l'élaboration d'une stratégie collective (en ajoutant à la dimension nationale, déjà présente, le lien avec l'Union européenne et en tenant compte de la nouvelle étape de la décentralisation)
- ✓ **Mobiliser les ressources nécessaires** (organisation, moyens, boîte à outils, accompagnement des pôles...)
- ✓ **Poursuivre l'analyse et la valorisation** (mise en place d'indicateurs, lobbying et plaidoyer...).

Les réactions des porteurs de PTCE

Les quatre porteurs de pôles présents à la tribune sont invités à réagir à cette présentation de la démarche et aux questions posées pour l'avenir. Pour Marion Godey (La Coursive Boutaric), l'un des enjeux essentiels, à l'horizon 2015-2020, est bien de « réfléchir à la pérennité des structures et de leur fonctionnement économique ». Autre question cruciale, la formation des animateurs et coordinateurs des PTCE : « La démarche collective m'a permis de rencontrer d'autres acteurs et d'échanger avec eux sur les bonnes pratiques. Mais on avance en tâtonnant, et on se sent parfois très seuls... ».

Pour Rachid Cherfaoui (Pays de Bray), avant de savoir ce qu'on va faire demain, il faut « *garder un* état d'esprit fait de bienveillance, de patience et d'innovation ». Car seul ce changement de posture peut contribuer à transformer le rapport aux institutions. L'aide attribuée aux lauréats de l'appel à projets étant de trois ans, cela permet de s'inscrire dans la durée. « Il faut rester ouvert à l'innovation, à la diversité, et rester bienveillants vis-à-vis de ceux qui veulent nous rejoindre. »

Rester dans un système ouvert et bienveillant? Armand Rosenberg (Domb'Innov) n'est pas contre, mais « il faut en même temps poursuivre l'accélération » de la démarche en raison de certains « sentiments d'urgence ». Ce qui nécessite de l'argent et de la légitimation. En veillant à ne pas générer d'effets pervers : « Les pôles qui n'ont pas été lauréats de l'appel à projets n'en sont pas moins des PTCE à part entière ». Il faudrait trouver « un mode collectif qui permette de reconnaître tout en acceptant la diversité ».

Pour Stéphane Montuzet (PTCE Sud Aquitain), il convient également de capitaliser assez vite sur ce qui est produit par les pôles existants. Car « si nous voulons montrer que notre modèle est le bon, il faut vite disposer d'argumentaires ». Le besoin d'outillage étant fort, il faut aussi « renvoyer vers les PTCE beaucoup de choses opérationnelles » et veiller à donner plus de place à l'ensemble des pôles, y compris les non-lauréats.

Le débat avec la salle

La parole est ensuite donnée aux participants présents dans la salle afin qu'ils puissent poser des questions ou faire des propositions sur la démarche et les enjeux à venir.

- Frédéric Ratouit, du réseau Coopérer pour entreprendre et représentant le PTCE Les Ecossolies en Loire-Atlantique, souligne qu'« on ne peut plus s'appuyer sur les politiques comme par le passé » : c'est donc « à nous de trouver des solutions », y compris sur le plan financier (monnaies locales complémentaires, opérations de crowdfunding...). « Nous devons chercher auprès des citoyens les moyens dont nous avons besoin. Ils sont prêts à mettre leur argent ailleurs que là où ils le mettent aujourd'hui. » Elena Fernandes estime que cela suppose de « communiquer différemment » si l'on veut espérer toucher les citoyens.
- Laurent Courouble, chargé de mission à l'APES, qui appuie l'émergence de PTCE en Nord-Pas de Calais, estime que nous ne sommes pas encore dans une culture de la coopération. S'en approcher passe par un rapprochement avec l'Éducation nationale, les autres acteurs de la formation, les chambres consulaires et les entreprises « qui ont envie de coopérer mais ne savent pas comment ».
- Bruno Lasnier, président du MES, rappelle que « ce qui n'est pas financé actuellement, c'est l'animation de la dynamique collective ». Or, sans cette aide, il sera difficile de faire tout ce qui est prévu...
- Isabelle Piot, de la SCIC « La Fabrique d'emplois », qui a essayé d'accompagner la création de deux pôles en Seine-et-Marne et à Lyon, souligne que nombre de ses interlocuteurs ne savent pas vraiment de quoi il s'agit. Pour aller plus vite, il convient de passer au processus : « Proposer un outil, comme un système de gestion, qui puisse être utilisé par les territoires pour créer de l'emploi ». Les PTCE ont en effet déjà fait la preuve de leur efficience. Elena Fernandes lui répond que la dynamique d'un pôle repose sur la confiance, ce qui rend difficile de modéliser le processus.
- Initiatrice de pôles d'économie solidaire à Dijon depuis une quinzaine d'années, Véronique Pavelot affirme que cette expérience a permis de développer une véritable expertise d'accompagnement de l'innovation sociale. Un savoir-faire qu'elle propose de partager au sein du réseau des PTCE.
- Représentant le FabLab, qui se situe à Montreuil sur la seule zone industrielle « verticale » en France, Patrice Auclair fait état des synergies mises en œuvre entre les 50 entreprises de la zone et les candidats entrepreneurs qu'il accueille : récupération des déchets, création d'un espace de co-working... « On ne peut plus compter que sur les subventions. Il faut valoriser les valeurs

- non marchandes et créer des échanges de moyens. Les intérêts réciproques peuvent se traduire en moyens financiers ou matériels. »
- Alain Ternot, président d'AlterNord, déplore que les partenaires sociaux ne soient même pas évoqués dans la charte des PTCE. « Les conditions de travail sont pourtant un élément auquel il faut être attentif. »
- Nahoum Champroy, chargé de mission DLA en Limousin, qui va sans doute accompagner la création d'un PTCE dans la Creuse, appelle de ses vœux un rapprochement avec l'Avise pour proposer une formation des chargés de mission à l'animation et à l'accompagnement de projets de pôle.
- Jean-Pierre Caillon, qui accompagne un PTCE dans le nord de la Loire-Atlantique, estime qu'il doit y avoir « une notion d'engagement sur la durée ». Il se félicite d'avoir, à cette occasion, rencontré des industriels qui partageaient les mêmes besoins et attentes, notamment en matière de formation.
- Josette Combes, présidente de Novetat' (institut de recherche et développement en Midi-Pyrénées), rappelle que « l'ESS est une forme de résistance à une économie destructrice des emplois et des territoires ». Sa principale crainte serait qu'une dynamique trop technocratique « passe à côté de la **nécessité de réintroduire de la démocratie économique** », notamment dans les territoires les plus défavorisés.
- Revenant dans le secteur de l'ESS après deux ans passés dans d'autres activités, Laurent Duclos, consultant et membre d'une grosse association grenobloise, se dit « très impressionné par ce que les PTCE ont déclenché ». Le principal problème reste celui de la structuration financière : « Si vous n'arrivez pas à innover, vous allez vite vous heurter à de gros problèmes de trésorerie!»
- Muriel Grimaldi, membre de l'université inter-âges de Créteil, regrette que la problématique environnementale semble rester accessoire. « Il faudrait poser comme exigence que les projets déposés aient une forte dimension écologique. » Elle appelle les structures de l'ESS à « sauter le pas » et à abandonner la quête de subventions auprès d'« institutions exsangues » en utilisant la clause qui leur donne une priorité dans la passation de marchés publics.
- Fabienne Renaud, conseillère régionale en Pays de la Loire, ajoute que « *la mixité des* entreprises permet à l'ESS de se positionner comme force économique aux côtés d'autres acteurs », entreprises privées notamment. Sa Région, après avoir innové pour créer une aide à l'émergence des PTCE, envisage maintenant de soutenir la phase de consolidation pour aider à leur pérennisation.

Contribution des PTCE à la transformation de l'économie

Les échanges de l'après-midi ont été animés par Hugues Sibille, président de l'Avise, qui succédera dans quelques semaines à Claude Alphandéry à la tête du Labo de l'ESS. « C'est un très grand honneur, mais Claude continuera à faire équipe avec moi pour poursuivre dans la voie de ce qu'il a insufflé », explique le futur président du Labo.

« Les PTCE sont une immense bonne nouvelle », enchaîne Hugues Sibille, au vu des travaux de la matinée, « très riches et très denses ». Et ce pour quatre raisons. D'abord ces pôles « partent du terrain, des acteurs », la loi venant juste appuyer des dynamiques qui existent déjà. Ensuite, ils décloisonnent et invitent à « changer de postures ». Troisième raison : « Ils cassent la vieille séparation entre économie et culture ». Enfin, ils génèrent « des relations de confiance alors que nous sommes dans une société de défiance ». Une très bonne nouvelle donc, mais qui nous donne « des responsabilités pour réussir ».

« Les PTCE sont une immense bonne nouvelle, mais qui nous donne des responsabilités pour réussir. » Hugues Sibille, président de l'Avise

Le président de l'Avise indique alors l'emploi du temps de l'après-midi. Deux experts – Pierre Calame et Laurent Fraisse – vont introduire le débat, avant qu'une table-ronde réunisse quatre représentants des partenaires publics. Elena Fernandes et Colin Lemaître animeront un temps d'échanges avec les porteurs de pôles et la salle. Enfin, après la signature officielle de la charte, Carole Delga, secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire, conclura les travaux de la journée.

LE REGARD DE DEUX EXPERTS

Pierre Calame : Les territoires, élément clé de la transition vers des sociétés durables

Le président honoraire de la Fondation pour le Progrès de l'Homme (FPH) commence par évoquer la nécessité, lorsqu'on est pris par l'action à court terme, de « prendre le temps de situer dans quel combat on se trouve et quels sont les alliés les plus naturels ». Il rappelle que les PTCE représentent « un court-circuit assez inhabituel en France » : deux ou trois ans après l'émergence du concept, ils ont été reconnus par la loi! Il faut donc se demander pourquoi et comment une telle accélération a été possible.

Le champ du combat ? Il s'agit clairement de « *la transition vers des sociétés durables* », tant nous sommes dans une impasse, sociale et écologique. **Les références intellectuelles du débat public depuis 100 ans sont devenues caduques.** « *Il faut se doter de règles du jeu de gestion de la maison commune pour produire du bien-être pour tous dans le respect de la planète.* »

Dans ce nouveau contexte, « les territoires deviennent un élément clé de réponse alors que les États sont l'un des éléments du problème ». Mais il faut regarder autrement le territoire. « Ce n'est ni un espace géographique, ni une institution, mais une communauté humaine définie par un système de relations. » Le principal capital d'un territoire, c'est son capital immatériel, c'est-à-dire « les traditions d'apprentissage de la coopération, souvent construites depuis des siècles, qui permettent de bâtir un intérêt commun ». Concernant les « acteurs », il faut admettre qu'il y a plein d'institutions qui sont passives alors qu'il y a des acteurs qui n'ont pas besoin d'institution pour exister. « Est acteur celui qui sait mettre en commun sa compréhension du monde, apprendre le dialogue et entrer en projet. »

« Pour réussir un changement systémique, il faut quatre types d'acteurs : des innovateurs (pour inventer), des théoriciens (pour changer de cadre conceptuel), des généralisateurs (pour changer d'échelle) et des régulateurs (pour changer les règles du jeu). »

Pierre Calame, président honoraire de FPH

En France, l'idée du bien public comme résultat d'une co-construction est relativement nouvelle. Le bien public, c'est la résultante de l'action de différents acteurs, qui ne relèvent pas tous forcément du secteur public au sens classique du terme. D'autres mouvements s'inspirent d'une logique similaire à celle des PTCE, comme les Pactes locaux et territoriaux, les échanges réciproques de savoir, les monnaies complémentaires ou le mouvement des « communaux ».

Laurent Fraisse: Un développement économique plus équilibré

D'emblée, le chercheur au Crida se dit « content et enthousiaste d'être là », lui qui a participé aux débuts de l'aventure. « À partir d'un terme complexe s'est créée une belle mobilisation qui ne cesse de se confirmer. » Pour Laurent Fraisse, cet engouement révèle, plus profondément, « la recherche de coopérations économiques dans une période de concurrence exacerbée ». Certes, il faut rester prudent : ces initiatives sont émergentes, en construction ; leur réalité est très mouvante, ce qui rend difficile de « monter en généralité » ; et l'on manque encore de recul pour en évaluer l'impact réel. Beaucoup de questions restent posées, par exemple : Quelle est la nature des coopérations avec le tissu économique existant ? Peut-on aller au-delà de la mutualisation des moyens pour créer une véritable solidarité économique entre membres ? Comment accueillir de nouveaux membres tout en gardant un fonctionnement démocratique? Comment évaluer les impacts des PTCE ?

Les enjeux sont multiples pour l'Économie sociale et solidaire. D'abord parce que les pôles sont montés par des innovateurs issus de l'ESS (même si ce n'est pas une identité revendiquée comme telle), ce qui n'est pas le cas des clusters ou des pépinières. Ensuite, ils génèrent des enjeux en termes de synergies (notamment entre des structures de l'ESS jusque-là fragmentées) et de pérennisation : « Il s'agit désormais de soutenir la consolidation et le développement pour atteindre une taille critique ». Des enjeux de décloisonnement enfin : avec d'autres acteurs économiques, mais aussi avec le monde de la recherche.

« Les PTCE ne prétendent pas faire émerger des champions à l'international, mais ils contribuent à relocaliser et à maintenir des espaces productifs locaux. »

Laurent Fraisse, chercheur au Crida et membre fondateur du Labo de l'ESS

Les enjeux ne sont pas moindres du côté des territoires. Dans un contexte où le seul objectif semble être de rétablir la compétitivité des entreprises, les pôles peuvent générer un développement économique plus équilibré en mettant l'accent sur une perspective de développement local durable. Certes, « les PTCE ne prétendent pas faire émerger des champions à l'international, mais ils contribuent à relocaliser et à maintenir des espaces productifs locaux ». Ils favorisent l'apparition de circuits courts, entre producteurs et consommateurs bien sûr, mais aussi entre producteurs et fournisseurs, et suscitent en leur sein nombre d'éco-activités.

Le chercheur conclut son intervention par une question : « Quelles innovations organisationnelles les PTCE inventent-ils? » Et par un souhait : « Que l'animation des PTCE soit soutenue par les pouvoirs publics, eu égard à ce que ceux-ci font en faveur des pôles de compétitivité ! »

Reprenant la parole, le président de l'Avise formule trois conclusions provisoires. D'abord, partant du constat que « les PTCE se développent souvent dans des situations difficiles », il s'interroge sur la manière de « passer du défensif à l'offensif ». Ensuite, il souligne l'importante de la notion de « bien public », qui a une dimension de plus en plus reconnue au niveau international. Enfin, il relève que « si l'Economie sociale et solidaire est, pour la première fois, à l'origine de ces pôles, elle n'en constitue pas le principe directeur ».

Pour Hugues Sibille, nous sommes dans une phase assez euphorique de la dynamique, mais trois risques ne doivent pas être sous-estimés : celui de l'institutionnalisation (« *Les pôles doivent rester un processus, pas une procédure* »), celui de la bureaucratisation (« *Il faut continuer à insuffler une démarche entrepreneuriale* ») et celui du financement (ce qui pose aussi la question d'un statut spécifique ou non).

LA TABLE-RONDE AVEC LES PARTENAIRES PUBLICS

Cyril Kretzschmar : Deux formes de soutien par les collectivités territoriales

Remplaçant à la tribune Marie-Guite Dufay en tant que représentant de l'Association des Régions de France (ARF), Cyril Kretzschmar commence par rappeler que les Régions sont « perçues comme des financeurs, voire des tiroirs-caisses, de façon systématique ». Ce sont surtout des acteurs politiques, donc des élus soucieux de l'intérêt général. Le projet des Régions est de contribuer au développement économique et, de manière plus générale, au développement humain : « Un projet de création de valeur portée par tous et accessible à tous ». De fait, dans la quasi-totalité des Régions, la stratégie de développement économique et d'innovation intègre le soutien à l'ESS.

Hugues Sibille lui demandant si les PTCE peuvent faire partie de la politique contractuelle entre l'État et les Régions, le vice-président du Conseil régional Rhône-Alpes répond que la préparation des prochains contrats « *oblige à nous mettre d'accord sur la place impartie à l'Économie sociale et solidaire* », y compris par rapport à l'utilisation des fonds structurels européens. Et la réforme des collectivités territoriales ? C'est encore « *un sujet nébuleux et lointain* », estime Cyril Kretzschmar, rappelant que les prochaines élections régionales devraient se tenir en décembre 2015. L'enjeu est aussi de mettre en place des coordinations locales et territoriales efficaces pour les acteurs locaux, dans la mesure où l'agrandissement de la taille des régions va forcément les éloigner du terrain. Ainsi la région Rhône-Alpes, à laquelle l'Auvergne sera rattachée, va compter 12 départements et... une quarantaine de PTCE existants ou en émergence !

« La préparation des prochains contrats État-Régions oblige à nous mettre d'accord sur la place impartie à l'Économie sociale et solidaire, y compris par rapport à l'utilisation des fonds structurels européens. » Cyril Kretzschmar, vice-président du Conseil régional Rhône-Alpes, représentant l'Association des Régions de France

Une collectivité territoriale peut intervenir de deux manières pour soutenir un pôle. Soit un soutien direct, sous forme de subvention (en général, entre 20 000 et 50 000 € sur trois ans) ; soit un soutien à l'animation de la démarche. C'est sur ce deuxième point que la réforme risque de changer la place

et le rôle des différentes collectivités. Aujourd'hui une douzaine de Régions sont opérationnelles pour soutenir la dynamique des pôles.

Jean-Marc Maury : Régler la question de la structuration des pôles

Le représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations commence par rappeler que l'une des missions de son institution, qui approche les deux siècles d'existence, est d'être au service de l'intérêt général, ce qui inclut naturellement le soutien à l'ESS. L'Économie sociale et solidaire est d'ailleurs intégrée dans une « Direction des investissements d'intérêt général », aux côtés des énergies renouvelables, des infrastructures à haut débit ou de la Politique de la Ville.

« Au fil des ans, des choses qui ont émergé dans l'ESS sont reprises par les départements investisseurs de la Caisse. » Jean-Marc Maury, directeur du département développement économique et ESS de la Caisse des Dépôts

Jean-Marc Maury en profite pour expliquer que c'est la Caisse qui apporte le soutien financier aux lauréats de l'appel à projets, puisqu'elle a été chargée de la mise en œuvre et de la répartition de l'enveloppe financière. Une récente convention avec l'État, « Agir pour l'emploi et la création d'activités », inclut explicitement le soutien aux PTCE, même si les modalités précises ne sont pas décrites par ce document. « Nous détestons intervenir seuls. Donc, nous nous appuyons sur les Régions ou les services de l'État », ajoute le directeur du département développement économique et ESS de la Caisse des Dépôts. Et comme on sait désormais qu'un nouvel appel à projets sera lancé en 2015, « bien entendu, nous serons de la bande ! ».

Hugues Sibille lui demandant si les délégations régionales de la Caisse peuvent être un interlocuteur pour les porteurs de pôles, Jean-Marc Maury précise que chacune d'entre elles dispose d'un correspondant dédié à l'Économie sociale et solidaire. Le Programme Investissements d'Avenir (38 milliards d'euros, dont 100 millions fléchés vers l'ESS) peut aussi être utilisé pour le soutien aux PTCE. Reste qu'il faut régler au préalable la question de la structuration du pôle si l'on veut accéder à des aides. « Dans le premier appel à projets, nous avons été obligés de retarder un paiement, car nous n'avions pas de référence bancaire. C'est un peu bête, mais il faut une structuration minimum, par exemple sous forme d'un groupement d'entreprises. »

Fanélie Carrey-Conte : La loi, une condition nécessaire mais pas suffisante

Hugues Sibille commence par demander à la députée du 15e arrondissement de Paris son appréciation globale de la loi sur l'Économie sociale et solidaire. « *Au final, on a un beau texte qui apporte des leviers de développement à l'ESS* », se félicite Fanélie Carrey-Conte. Elle rappelle qu'il y a eu quelques incompréhensions avec certains parlementaires UMP qui voyaient dans l'ESS un secteur

comme un autre, et non un « mode d'entreprendre » particulier. Cette loi constitue « une condition nécessaire mais pas suffisante pour un développement d'ampleur de l'Économie sociale et solidaire ». Désormais, il va falloir la faire vivre, surveiller les décrets d'application, les moyens mis en œuvre, mais aussi « *penser la transversalité des politiques publiques* » : il ne faudrait pas, par exemple, que les structures de l'ESS ne puissent pas rentrer dans les dispositifs classiques d'aides aux entreprises.

Fanélie Carrey-Conte est-elle favorable à la vision inclusive de l'ESS affirmée dans la loi ? Elle reconnaît y avoir été assez opposée au départ : « Le rapport au capitalisme me semble un élément important de définition de l'ESS. Et l'entrepreneuriat collectif historique doit garder une certaine spécificité, il ne doit pas être minimisé ». Mais elle ajoute que la dynamique impulsée autour des PTCE l'a conduite progressivement à évoluer sur cette question :

« L'expérience des pôles montre que l'on peut dépasser certaines frontières si on est d'accord sur les objectifs. Ils sont eux-mêmes inclusifs. »

Fanélie Carrey-Conte, députée du 15e arrondissement de Paris

La députée ajoute qu'il y a eu à l'assemblée beaucoup d'interventions et de débats sur l'article 9 de la loi consacré aux PTCE. « Beaucoup de députés ont affirmé leur volonté de soutien ». Avec une vigilance portée à deux points de cet article : bien distinguer les initiateurs des pôles (structures de l'ESS) de ceux qui sont invités à s'y associer ; et ne pas limiter le soutien public aux lauréats des appels à projets. L'enjeu essentiel étant désormais de « garantir aux acteurs de l'ESS une pleine autonomie vis-à-vis de la puissance publique ». Autre enjeu crucial pour Fanélie Carrey-Conte : ne pas rater les autres rendez-vous qui vont concerner l'ESS : notamment le vote du budget, où « il faudra être vigilant pour que les moyens soient le plus possible à hauteur des ambitions affirmées ».

Thierry du Bouëtiez : Ne pas limiter le soutien aux pôles lauréats

Dernier intervenant de cette table-ronde, Thierry du Bouëtiez est celui qui y représente l'État. Il commence par présenter cette nouvelle administration qu'est le Commissariat général à l'égalité des territoires, fruit de la fusion entre la Datar, le Secrétariat général du Comité Interministériel des Villes (SGCIV) et l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (Acsé). « La démarche des PTCE est excellente », juge-t-il, fort d'une vingtaine d'années d'expérience sur le terrain (comme « sous-préfet développeur », notamment). Il se réjouit de voir que « la démarche est partie du terrain, a été travaillée au sein du Labo de l'ESS avec des universitaires, avant que l'État s'en saisisse avec le premier appel à projets ». De plus, l'évaluation de la démarche a été engagée immédiatement, « ce qui est assez rare ». Les premiers résultats permettront d'améliorer les choses pour le deuxième appel.

« La démarche est partie du terrain, a été travaillée au sein du Labo de l'ESS avec des universitaires, avant que l'État s'en saisisse avec le premier appel à projets. »

Thierry du Bouëtiez, conseiller spécial de la Commissaire générale à l'égalité des territoires

« Ce type de démarche est tout à fait en phase avec l'idée d'égalité des territoires », poursuit Thierry du Bouëtiez, soulignant que les pôles peuvent concerner aussi bien des quartiers en Politique de la Ville que des territoires ruraux. Mais il est encore tôt pour savoir comment le Commissariat général à l'égalité des territoires va soutenir la dynamique. Il faudra veiller, dans tous les cas, à ce que le soutien de l'État ne passe pas uniquement par l'appel à projets, puisque « ce sont une centaine de pôles qui ont aujourd'hui besoin d'être soutenus ». Il y a aussi toutes ces démarches de coopération territoriale qu'il convient d'accompagner, plus en amont, afin qu'elles se transforment en PTCE.

Un autre enjeu consiste à articuler la dynamique des pôles avec ces outils de développement territorial que sont les *clusters* ou les grappes d'entreprises. Des choses peuvent être imaginées dans le cadre des futurs contrats de Ville, notamment ceux qui porteront un volet « développement économique et emploi ». Enfin, il ne faut pas négliger les partenariats avec les acteurs du monde économique classique, comme les Chambres de commerce et d'industrie. « J'aimerais bien qu'il y ait des représentants du Medef à la tribune de la prochaine journée des PTCE », conclut Thierry du Bouëtiez.

Le débat avec la salle

- Présidente de l'Adepes en Midi-Pyrénées, Bérénice Dondeyne souligne qu'« il existe d'autres modes de financement des PTCE que l'appel à projets ». Mais elle attend quand même du deuxième appel à projets un changement d'ambition : que le montant global dépasse les 10 millions d'euros. « Si nous voulons être à hauteur des besoins des ruralités, il faut aller plus loin », affirme-t-elle.
- Cyril Kretzschmar renchérit sur ces propos en rappelant que le premier appel à projets ne définissait « aucune modalité quant à l'implication des collectivités locales ». Il ajoute qu'il serait bon qu'une partie des 100 millions d'euros fléchés en direction de l'ESS puissent être utilisés pour les futurs « fonds d'innovation sociale ». L'idée, précise Hugues Sibille, serait de calquer sur l'innovation sociale le modèle des avances remboursables accordées par Oséo (aujourd'hui intégrée à la BPI) en matière d'innovation technologique. Concernant le prochain appel à projets, Jean-Marc Maury estime que ce serait un gros progrès si l'État, la Caisse et les collectivités territoriales unissaient leurs forces pour soutenir les pôles.

UNE PREMIERE SYNTHESE DU COTE DES POLES

Colin Lemaître et Elena Fernandes reviennent à la tribune tenter une première synthèse, à partir de ce que les porteurs de pôles ont mis en exergue dans la matinée. Colin Lemaître commence par retenir trois « *mots pour la route* ».

Premier mot, ou plutôt première expression : « *une grande affirmation* ». C'est ce qui ressort de cette journée où les pôles ont montré qu'ils étaient « *de formidables rassembleurs de diversité* ». Trois dynamiques doivent être distinguées :

- celle des acteurs, qui produisent des mutualisations entre parties prenantes et « *expriment des* préoccupations aussi bien opérationnelles (répondre à des besoins) que politiques (incarner le changement pour demain) » ;
- celle des réseaux alliés et partenaires publics, qui « *expriment des besoins d'outillage et de reproduction des expériences* » ;
- celle des citoyens militants, qui ont « une vision plus large des enjeux sociaux et environnementaux ».

Deuxième expression : « *une attente forte* ». Il est clair que la dynamique entre dans une nouvelle séquence, avec pour enjeu la consolidation des PTCE : « *Ils aspirent à un changement d'échelle, qui passe par un processus de légitimation* ».

Enfin, troisième expression cruciale, le « *changement de posture* ». Ce que Rachid Cherfaoui a très bien résumé le matin par ce triptyque : « *Bienveillance, Patience et Innovation* ». L'un des enjeux est aussi de développer une réelle participation des habitants sur les territoires, contribuant ainsi à « *une démocratisation de l'économie* ». Pour aller en ce sens, le niveau infra-régional – celui des bassins de vie et des bassins d'emploi – doit être mieux pris en compte. La dynamique doit aussi parvenir à « *négocier des cadres d'expérimentation pour contourner les contraintes du droit commun* » : ainsi, les PTCE devraient négocier un document unique de sécurité, puisque qu'il arrive que des structures économiques partagent leurs emplois, leurs moyens, leurs espaces de travail... Enfin, les pôles devraient mieux intégrer les défis environnementaux, la conférence des Nations unies sur le climat, à l'automne 2015, pourrait constituer une belle opportunité de ce point de vue.

« Les pôles expriment des préoccupations aussi bien opérationnelles (répondre à des besoins) que politiques (incarner le changement pour demain). »

Colin Lemaître, PTCE Culture et Coopération à Saint-Étienne

Elena Fernandes, de son côté, s'attache à **mettre en relief des** « *messages pour l'avenir* ». Premier message : il faut « *rappeler que les PTCE ne sont pas un outil ou un dispositif, mais une dynamique d'entreprenants associés qui agissent sur le territoire* ». C'est ce qui rend leur modélisation si délicate : « *On peut déceler des ingrédients de réussite, mais certainement pas de recette clés en mains* ». D'autant que la coopération ne se décrète pas puisqu'« *elle repose sur des relations de confiance et des rapports de force* ».

Deuxième message fort : l'avenir ne peut être co-construit qu'à partir des besoins des pôles. « L'un des facteurs de réussite, c'est la capacité des pôles à décloisonner, à travailler en transversalité », poursuit Elena Fernandes.

Troisième message : il faut aménager des temps de rencontre réguliers pour tirer bénéfice des expériences des uns et des autres. La convivialité doit être au centre de ces rencontres, tant elle constitue un facteur clé de réussite. .

Ce qui a été ressenti dans cette journée, au final, c'est « une réelle volonté des pôles d'approfondir les travaux engagés, de poursuivre la stratégie commune, de rompre l'isolement ». Et Elena Fernandes de reprendre cet adage de Miro : « Seul le local est universel ». Avant de conclure :

« N'est-ce pas notre capacité à rêver les pieds sur terre qui fait qu'on en est là aujourd'hui ? » Elena Fernandes, PTCE Lille MétroPôle Solidaire

Le débat avec la tribune et la salle

David Delsart, des Amis de la Terre, suggère de créer « un groupe informel des pôles ayant une vocation écologique pour pousser ce sujet qui n'a pas encore trouvé dans les PTCE sa vraie dimension ». Plusieurs mains se lèvent dans la salle pour participer à ce groupe.

Cyril Kretzschmar rappelle que les pôles ont un vrai potentiel de développement puisqu'il s'agit de « répondre à des besoins pas ou mal satisfaits ». Thierry du Bouëtiez ajoute avec un brin d'humour qu'il reste à « consolider un pôle national de coopération pour le soutien aux PTCE » afin d'éviter la dispersion. Fanélie Carrey-Conte suggère de saisir le secrétariat d'État à la simplification administrative pour éviter les casse-tête juridique et insiste sur la portée du message politique : « Les pôles sont au service d'un autre modèle de développement ». Enfin, Jean-Marc Maury exprime le souhait que l'on passe « du soutien en cash à l'apport en ingénierie » : on peut, de ce point de vue, commencer à capitaliser à partir des premières expériences déjà structurées.

CONCLUSION DE LA TABLE-RONDE

Avant que Claude Alphandéry n'arrive à la tribune, Hugues Sibille invite la salle à l'applaudir, tant il est vrai que sans la volonté du fondateur du Labo de l'ESS, « nous n'en serions pas là aujourd'hui ».

Le président du Labo évoque alors « une journée passionnante ». Les témoignages venus du terrain, la charte signée par 40 PTCE, la qualité des propositions et perspectives issues de la table-ronde de l'après-midi : « Tout cela ouvre une nouvelle étape de renforcement des pôles comme facteurs de dynamique territoriale, d'innovation sociale et de développement économique durable ». La tableronde de l'après-midi, notamment, a mis en relief le rôle que chaque acteur peut jouer, de l'État aux collectivités territoriales en passant par les administrations et, bien sûr, par les pôles eux-mêmes.

« Une nouvelle étape de renforcement des pôles comme facteurs de dynamique territoriale, d'innovation sociale et de développement économique durable. » Claude Alphandéry, président du Labo de l'ESS

Le rôle de l'État est essentiel, car les pôles s'attachent à « construire une offre innovante répondant à des besoins individuels et collectifs que le marché ne suffit pas à satisfaire ». L'État doit donc « saisir cette voie de redressement, tant productif que social, cette voie de sortie de crise ». Les collectivités locales, elles, devraient intégrer encore plus la dynamique des pôles dans les contrats de plan qu'elles passent avec l'État. À la Caisse des Dépôts, il revient de soutenir l'accompagnement des pôles, « condition indispensable de leur succès ». Et les pôles eux-mêmes doivent « élargir leur partenariat, contribuer à la création d'emplois et d'entreprises, renforcer la cohésion sociale et la qualité environnementale de leur territoire ».

Un mot est revenu durant toute cette journée : « innovation ». « Il traverse toute votre action, note Claude Alphandéry: innovation dans votre activité, mais aussi dans votre gouvernance ». Et le président du Labo de l'ESS de se féliciter que 40 pôles aient déjà signé la charte - « Elle est votre bien commun » - avant d'inviter la secrétaire d'État Carole Delga et les dirigeants des cinq réseaux co-organisateurs de cette journée à la contresigner.

Conclusion: Carole Delga

Après avoir contresigné la charte déjà signée par 40 PTCE, Carole Delga rappelle qu'elle a tenu à être présente, car elle estime que la France a un rôle à jouer, y compris en Europe, pour faire de l'ESS, avec son « économie patiente » et sa « gouvernance partagée », le fer de lance d'un autre modèle de développement économique.

« Rien ne se fait sans un peu d'enthousiasme », poursuit la secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire en reprenant la phrase de Voltaire, ajoutant qu'elle tient à saluer les enthousiasmes des acteurs des PTCE, « sans lesquels rien ne serait possible ». Et la charte qu'elle vient elle-même de signer « témoigne de votre mobilisation : ce sera une boîte à idées précieuse pour notre démarche collective ».

« Allier tempérance et performance, réalisme et ambition ; ce sont les choix politiques que notre gouvernement a eu le courage de faire », poursuit Carole Delga. Et de rappeler que la gauche française a toujours eu la politique d'utilité sociale au cœur. Cette détermination se traduit dans la Loi sur l'Économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014. « Personne auparavant, dans les vingt dernières années, n'avait eu la volonté de mettre en œuvre ce projet de société », affirme la secrétaire d'État, insistant sur le fait qu'à ses yeux, l'ESS n'est pas une économie de réparation, mais une économie d'innovation.

« Il faut refuser la fatalité, refuser l'idée qu'il n'existe qu'une seule manière d'entreprendre. L'ESS représente une modalité singulière, à la fois compétitive, résiliente, porteuse de sens et de valeurs. » Carole Delga, secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire.

Carole Delga estime plus nécessaire que jamais d'encourager, de multiplier et de développer les « communautés de bâtisseurs », pour reprendre l'expression d'Albert Camus. Les pôles peuvent faire naître des projets innovants, fondés sur la mutualisation et la coopération des moyens. « C'est une réponse aux modèles fondés sur la compétition qui détruit des emplois, poursuit la secrétaire d'État. Nous voulons multiplier ces pôles de coopération et les connecter pour favoriser l'emploi non délocalisable. ».

La loi apporte un cadre juridique au soutien des PTCE par l'Etat. En 2013, 180 dossiers ont été déposés dans le cadre de l'appel à projets, et les 23 lauréats se sont partagé une enveloppe globale de 3 millions d'euros. Les candidats venaient de toute la France – « de la Martinique à la Basse-Normandie en passant par le Languedoc-Roussillon et la Bretagne ». « C'est l'élan de la coopération, l'élan de l'innovation, qui vient des territoires ! », se félicite Carole Delga. En 2015, l'État et ses partenaires financiers lanceront un deuxième appel à projets, sur la base des recommandations de la mission menée par le Secrétariat général de la modernisation de l'action publique. En amont, un meilleur soutien sera apporté aux porteurs de projets dans la constitution des dossiers et le cahier des charges sera davantage détaillé ; en aval, un dispositif de suivi sera mis en place.

« Nous ne sommes pas des rêveurs : l'Économie sociale et solidaire est une économie réaliste qui produit déjà des résultats », poursuit la secrétaire d'État. Elle rappelle que les PTCE sont « une ambition collective », portée à la fois par le gouvernement et les innovateurs. « C'est notre coopération qui fait vivre à l'ESS ce moment historique, et cette dynamique doit se poursuivre, conclut Carole Delga. Je serai à vos côtés dans le développement de vos projets auxquels je souhaite une très belle réussite. »



Signataires de la Charte de la démarche collective PTCE le 19 septembre 2014

ANNEXE 1 : Article 9 de la loi relative à l'ESS

Extrait de la loi du 31 juillet 2014 publiée au Journal Officiel du 1er août 2014

Chapitre II, section 4, Article 9

I. – Les pôles territoriaux de coopération économique sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la présente loi, qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable.

II. – La sélection des pôles territoriaux de coopération économique soutenus par l'État, dans le cadre d'appels à projets, et l'appui qui leur est apporté sont décidés par un comité interministériel associant les financeurs, après avis de personnalités qualifiées et de représentants de collectivités territoriales et de leurs groupements, parmi lesquels des conseils régionaux et généraux.

Un décret en Conseil d'État fixe les modalités d'application du présent II et précise notamment les critères d'attribution des appels à projets ainsi que les modalités d'accompagnement et de suivi.

ANNEXE 2 : Charte de la démarche collective PTCE

I. PREAMBULE

Le développement des coopérations et des mutualisations en France a été abordé dès 2009 par un groupe d'acteurs réunis au sein du LABO de l'ESS, think tank de l'Economie Sociale et Solidaire, ce qui a donné lieu à une formulation du concept de Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) :

« Un Pôle Territorial de Coopération Economique est un regroupement, sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire associé à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de formation, qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable » (Le LABO de l'ESS, 2010)

Les réflexions se sont poursuivies lors des Etats Généraux de l'ESS et ont abouti dès 2012 à la mise en œuvre d'une démarche nationale de valorisation et de caractérisation des Pôles Territoriaux de Coopération Economique. A partir d'une vingtaine d'initiatives concrètes, le collectif animé par le LABO de l'ESS et composé du Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES), de COORACE, du Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale (CNCRES) et du Mouvement pour une Economie Solidaire (MES) a construit un plaidoyer, élaboré un référentiel d'action PTCE et une proposition d'actions communes.

Ce premier travail de repérage, d'analyse et de caractérisation a favorisé la reconnaissance législative des dynamiques PTCE. Article 9, alinéa 1 de la loi relative à l'économie sociale et solidaire, 2014 :

« Les pôles territoriaux de coopération économique sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la présente loi, qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable. »

La présente Charte est signée par les réseaux fondateurs du concept PTCE. Elle le sera aussi par chacun des Pôles qui se revendiquent de cette démarche et adhèrent à ses valeurs.

II. OBJET DE LA CHARTE

Par la présente charte, la démarche collective PTCE formalise son existence, affirme ses valeurs, ses finalités et ses principes d'action partagés. Elle vise à :

- faire reconnaître l'importance des processus de coopérations économiques territoriales initiées par les acteurs et entreprises de l'ESS, porteurs de nouveaux modèles économiques sources de richesse économique, sociale et environnementale;
- faire vivre ces dynamiques de coopération dans les territoires ;
- valoriser leur utilité sociale ;
- inciter à la mise en cohérence des politiques territoriales.

III. VALEURS COMMUNES

Fondé sur le principe de la coopération, le projet global élaboré et conduit par le PTCE s'appuie sur des valeurs essentielles :

- Un pôle territorial de coopération économique respecte, mobilise et valorise son patrimoine local, les ressources de son territoire humaines, naturelles, matérielles, culturelles et financières et s'appuie sur l'engagement de ses acteur-trice-s ;
- Il s'appuie sur le respect mutuel, la diversité reconnue, la confiance et la convivialité, valeurs en actes du vivre ensemble et du faire ensemble ;
- Il reconnaît la co-construction, la formation et la connaissance comme des leviers de développement ;
- Il pratique la solidarité en actes aux niveaux local et global;
- Il place au service de son développement la recherche d'innovations sociales ;
- Il promeut et fait preuve de créativité à tous les stades de son évolution et de la mise en oeuvre de ses activités ;
- Il recherche la qualité des échanges dans la communication et la transmission d'informations.

IV. PERSPECTIVES

Une initiative qualifiée de PTCE vise à :

- Créer, consolider et développer des activités, des emplois durables et de qualité, au bénéfice de son territoire et de ses habitants :
- Travailler à l'ancrage territorial des activités économiques, dans un espace caractérisé par la coopération entre parties prenantes ;
- Adopter une gouvernance démocratique s'appuyant sur des principes d'équité, de réciprocité, sur l'engagement volontaire des personnes et associant l'ensemble des parties prenantes ;
- Impliquer dans son territoire citoyens, acteurs et institutions de toutes tailles ;
- Investir dans l'innovation sociale et la recherche d'utilité sociale, en réponse à des besoins sociaux ou sociétaux.

V. PRINCIPES D'ACTION PARTAGES

La démarche collective PTCE se veut ouverte et inclusive. Les dimensions d'entraide, d'interaction, de réciprocité, de recherche action et de progrès sont au cœur de celle-ci. Les adhérents de cette charte s'engagent à :

- Développer une culture commune par le partage des connaissances et des savoir-faire ;
- Etre des ressources pour leurs pairs ;
- Prendre en compte au mieux les intérêts respectifs des différents membres contributeurs de la démarche collective PTCE.

En signant cette charte², nous (intitulé du PTCE) (coordonnées)
représenté par (Nom, prénom, courriel, téléphone)
déjà constitué en PTCE ou bien engagé dans le processus de création d'un PTCE,

- affirmons notre volonté de construire et de développer notre PTCE selon la définition, les valeurs et principes d'actions tels que précisés dans cette charte ;
- nous engageons à participer et à contribuer à l'émergence et la réussite de la communauté naissante des PTCE, conçue comme une nouvelle dynamique collective entre acteurs économiques en faveur du développement d'une économie sociale et solidaire.

Fait à , le Signature(s)

² La signature de cette charte ne relève pas d'un principe de labellisation. Elle n'engage aucun partenaire public ou privé à un soutien spécifique du PTCE signataire.

ANNEXE 3 : Liste des 40 pôles signataires

Nb	Région	Département(s)	Nom du PTCE (structure porteuse)
1	Alsace	Haut-Rhin	EcOOparc (Cooproduction)
2	Aquitaine	Landes, Pays Basque	PTCE Sud Aquitain (CBE du Seignanx)
3	Auvergne	Puy-de-Dôme	Le Damier
4	Bourgogne	Côte d'Or	La Coursive Boutaric
5	Bretagne	Côtes d'Armor	ECLIS - Eco Construction Locale & Initiatives Solidaires
6	Centre	Indre-et-Loire	CoopAxis (Artefacts)
7	Champagne- Ardenne	Ardennes	ARDAINES
8	Champagne- Ardenne	Haute-Marne	CIS-DT52 - Coopération industrielle et sociale pour le développement territorial
9	Franche- Comté	Jura	Clus'Ter Jura (Juratri)
10	Ile-de-France	Essonne	PôleS NOE (RESEA 2P)
11	Ile-de-France	Essonne	PTCE coopérative des lacs de l'essonne
12	Ile-de-France	Nord-Est Francilien	Fontaine O Livres
13	Ile-de-France	Paris	Paris Mix
14	Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Resto Passerelle (APPUI)
15	Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	PHARES - Pôle d'Hospitalité aux Activités à Rayonnement Ecologique et Solidaire
16	Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Projet 99 -> 200 (APEDEC écodesign Fab Lab)
17	Ile-de-France	Val d'Oise	Cergy Pontoise Confluence Seine et Oise
18	Limousin	Creuse	De Fil En Réseaux
19	Lorraine	Moselle	Florange e2i Ecologie Industrielle et Insertion (VALO')

Nb	Région	Département(s)	Nom du PTCE (structure porteuse)
20	Midi-Pyrénées	Haute-Garonne	Le Périscope
21	Midi-Pyrénées	Haute-Garonne	Le Multiple (La Serre)
22	Midi-Pyrénées	Lot	PTCE en émergence autour des Fermes de Figeac
23	Midi-Pyrénées	Tarn	Pôle tarnais de Coopération Economique (Les Ateliers)
24	Nord-Pas-de- Calais	Nord	Lille MétroPôle Solidaire (InitiativesETcité)
25	PACA	Bouches-du-Rhône	Pôle de Développement Environnemental Alpilles- Montagnette (La Courte Echelle)
26	PACA	Bouches-du-Rhône	Bou'Sol (Pain et Partage)
27	PACA	Hautes-Alpes, Alpes-de-Hte-Pce	PTCE Filières locales d'éco matériaux (Comité d'Expansion 05)
28	PACA	Vaucluse	PTCE OSER RESO (CBE du Pays d'Apt)
29	Pays de la Loire	Loire-Atlantique	PTCE Pays d'Ancenis (CBE du Pays d'Ancenis)
30	Pays de la Loire	Loire-Atlantique	PTCE NOLA - Nord-Ouest de la Loire-Atlantique (IDEAL)
31	Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Les Ecossolies – Le Solilab
32	Picardie	Oise	PTCE Pays de Bray (Maison d'Economie Solidaire)
33	Poitou- Charentes	Deux Sèvres	PTCE porté par le Pôle régional des musiques actuelles
34	Poitou- Charentes	Deux-Sèvres	PTCE Niortais
35	Rhône-Alpes	Ain	Domb'Innov (Val Horizon)
36	Rhône-Alpes	Drôme	Pôle Sud (Archer)
37	Rhône-Alpes	Haute Savoie	InnoVales (Alvéole)
38	Rhône-Alpes	Isère	Pôle Entrepreneurs Solidaires en Centre Isère
39	Rhône-Alpes	Isère	PTCE Ulisse - Soleni
40	Rhône-Alpes	Loire	Culture & Coopération



Le LABO de l'Économie sociale et solidaire (ESS)

est un Think Tank qui s'est donné comme objectif de faire connaître et reconnaître l'économie sociale et solidaire. Il est un lieu d'échanges, de réflexions et d'actions pour une économie respectueuse de l'Homme et de l'environnement.

Le LABO de l'ESS travaille en collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'ESS pour valoriser leurs initiatives, mettre en avant leurs solutions et propositions innovantes, organiser le travail de collaboration et la réflexion commune. Il se positionne ainsi comme un Think-link, par l'animation d'un travail participatif. Cette réflexion collégiale aboutit à des réflexions qui se veulent structurantes pour l'économie sociale et solidaire et qui doivent agir pour une transformation de la société.

Retrouvez les travaux du LABO de l'ESS, les actions, le calendrier des rencontres, les initiatives et les propositions des acteurs de l'ESS sur le site :

www.lelabo-ess.org

Pour tout renseignement sur cette publication ou pour plus d'informations, contactez :

Le LABO de l'ESS

41, rue de Bellechasse • 75007 Paris

Tél.: 01 80 05 82 00

Courriel: contact@lelabo-ess.org



VOS NOTES: